

Les Jardins Kit'éco

" Jardinez facile et durable "

Bulletin d'inscription visite guidée 2024



L'entreprise Les Jardins Kit'éco dont le siège social est à : la grande Devision 49360 Yzernay.

Identifiant SIREN : 349 221 226

Ci-après dénommé: le prestataire.

D'une part, et

Madame, Monsieur (NOM,prénom).....

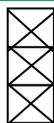
(adresse, CP, ville).....

mail.....@..... Téléphone.....

Date de la visite souhaitée (début des visites : 8h00 le matin et 13h30 l'après-midi) (Durée environ 4h00) :

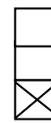
JARDINAGE AU NATUREL , PERMACULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Samedi 4 mai 2024 matin 8h00



COMPLET

Samedi 3 août 2024 matin 8h00



Samedi 7 septembre 2024 matin 8h00

Samedi 1er juin 2024 matin 8h00

Samedi 6 juillet 2024 Ap.midi 13h30

COMPLET

Nouvelle date : Samedi 29 juin 2024 8h00

COMPLET

TAILLE DES FRUITIERS : Samedi 09 mars 2024 matin 8h00 COMPLET

VIE DE LA TERRE : Samedi 5 octobre 2024 matin 8h00 (amendement et fertilisation)

Type de réservation	Tarif €	Tarif CEZAM (-10%)	Nb de Personnes		Total €
1 pers.	25 €	22,5 €			
2 à 9 pers.	20 €	18 €			
+ de 10 pers. (tarif groupe et CSE)	14 €				

↑ Cases à compléter ↑

Ci-après dénommé : le client.

Il a été convenu ce qui suit :

• ARTICLE 1 OBJET DU CONTRAT

Le client commande le prestataire pour la visite guidée et les conseils en matière de jardinage au naturel et de permaculture.

• ARTICLE 2 PRIX

Pour la prestation de services fournie au titre du présent contrat, le client versera au prestataire la somme forfaitaire calculée ci-dessus. La totalité du prix doit être versée lors de la demande de réservation.

Toute prestation complémentaire donnera lieu à facturation.

• ARTICLE 3 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les règlements seront effectués par chèque au moment de la signature du présent document et envoyés par courrier au prestataire. En cas d'imprévu, les réservations ne seront pas remboursées. Une autre date sera alors déterminée par le client en accord avec le prestataire.

• ARTICLE 4 ENGAGEMENT DU CLIENT

Le client s'engage à :

- être présent à la date réservée.
- respecter les lieux visités.

• ARTICLE 5 ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à :

- mener à bien la tâche précisée à l'article << objet du contrat >> dans la limite de ses connaissances et de son expérience.

• ARTICLE 6 RESPONSABILITE

En cas de force majeure le prestataire ne sera tenu pour responsable vis-à-vis du client de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat.

Fait à : le : Signature du client :

Les jardins Kit'éco la grande Devision 49360 YZERNAY

E-mail: lesjardinskitéco@outlook.fr Tél : 06-64-49-15-81

Immatriculation au RCS : 349 221 226 R.C.S Angers